

FRANÇOIS AUGER  
*Commissaire aux Comptes*

**SFIC**

RÉCEPTION  
SUR RENDEZ-VOUS

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

Carole PIONNIER  
Yannick MAURY  
Olivier GOMES  
Carlos CARDOSO  
Associés

Bureaux : 3, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE – 75008 – PARIS  
19, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE – 78000 - VERSAILLES

TÉL. 01.39.50.06.97

**AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT**  
**Siège social : 11, rue du Cher - 75020 PARIS**

-----  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



**AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT**  
**Siège social : 11, rue du Cher - 75020 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé en dernière page de l'annexe des comptes annuels concernant la première application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 du règlement ANC n° 2022-04 relatif à la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger, et modifiant le règlement ANC n° 2018-06.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Versailles, le 30 mai 2024



**SFIC**  
Commissaire aux comptes  
François AUGER  
Gérant – Associé

## Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ASSOCIATION  
AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT  
SIRET : 419 327 499 00036

11, rue du Cher - 75020 Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2023

**CABINET GAMEIRO**

Tél. : 01 80 90 49 00

N° SIRET : 882 359 946 00010

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre

53 allée de rosny

93190 Livry-gargan

**SOMMAIRE**

	Pages
Bilan ACTIF	3
Bilan PASSIF	4
Compte de RESULTAT	5
Compte de RESULTAT par origine et destination	6 & 7
Annexe	8 à 13
Détail des comptes de bilan et de résultat	14 & suiv.

en euros

## BILAN ACTIF

	déc-23			déc-22
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
. Concessions et droits similaires	800	0	800	800
<b>Immobilisations corporelles</b>				
. Terrains	160 000	0	160 000	160 000
. Constructions	951 249	215 055	736 194	772 618
. Matériel de transport	0	0	0	0
. Matériel de bureau et informatique	45 809	36 457	9 351	11 901
. Mobilier de bureau	27 813	15 158	12 655	11 075
. Acompte sur immobilisations corp.	0	0	0	0
	1 184 871	266 670	918 201	955 595
<b>Immobilisations financières</b>				
. Dépôts de garantie	330	0	330	0
. Autres titres immobilisés	5 089	0	5 089	5 074
	5 419	0	5 419	5 074
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 191 090</b>	<b>266 670</b>	<b>924 420</b>	<b>961 468</b>
<b>Créances</b>				
. Autres créances	12 079	0	12 079	36 099
<b>Disponibilités</b>	<b>982 092</b>	<b>0</b>	<b>982 092</b>	<b>773 017</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>994 170</b>	<b>0</b>	<b>994 170</b>	<b>809 116</b>
Charges constatées d'avance	6 139	0	6 139	6 172
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>6 139</b>	<b>0</b>	<b>6 139</b>	<b>6 172</b>
<b>TOTAL BILAN ACTIF</b>	<b>2 191 399</b>	<b>266 670</b>	<b>1 924 728</b>	<b>1 776 757</b>



en euros

## BILAN PASSIF

	déc-23	déc-22
<b>Fonds propres</b>		
Réserve sociale	6 104	6 104
Report à nouveau	808 272	711 230
Excédent / Insuffisance de l'exercice	46 247	97 042
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>860 623</b>	<b>814 376</b>
Fonds dédiés	35 500	45 000
<b>TOTAL FONDS DEDIES</b>	<b>35 500</b>	<b>45 000</b>
Provisions pour risques et charges	264 754	213 739
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>264 754</b>	<b>213 739</b>
<b>Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit</b>		
. Emprunts auprès des établissements de crédit	552 522	588 190
<b>Autres dettes</b>		
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 792	27 501
. Dettes fiscales et sociales	115 537	87 951
. Dettes sur immobilisations	0	0
. Autres dettes	0	0
	211 329	115 452
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>763 851</b>	<b>703 642</b>
. Produits constatés d'avance	0	0
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL BILAN PASSIF</b>	<b>1 924 728</b>	<b>1 776 757</b>

en euros

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2023 12 mois	Exercice 2022 12 mois
<b>Produits d'exploitation</b>		
. Subventions d'exploitation		
. Service civique	1 020	1 100
. Dons et cotisations	1 579 547	1 613 522
. Legs	0	50 000
. Reprises sur provisions et transferts de charges	3 728	25 079
. Utilisation des fonds dédiés	20 750	0
. Autres produits de gestion courante	38	169
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 605 083</b>	<b>1 689 870</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
. Autres achats et charges externes	790 574	770 414
. Impôts, taxes et versements assimilés	32 002	26 800
. Salaires et traitements	462 211	377 750
. Charges sociales	162 522	167 342
. Dotations aux amortissements	46 798	31 750
. Dotations aux provisions	54 743	170 705
. Report en fonds dédiés	11 250	45 000
. Autres charges	595	796
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 560 694</b>	<b>1 590 558</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>44 389</b>	<b>99 312</b>
<b>Produits financiers</b>	2 294	1 064
<b>Charges financières</b>	5 491	3 808
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-3 196</b>	<b>-2 744</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	5 054	1 500
<b>Charges exceptionnelles</b>	0	1 027
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 054</b>	<b>473</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 612 432</b>	<b>1 692 434</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 566 185</b>	<b>1 595 392</b>
<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>46 247</b>	<b>97 042</b>

en euros

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	déc-23		déc-22	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - Produits liés à la générosité du public</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs, mécénat				
. Dons manuels	1 579 547	1 579 547	1 613 522	1 613 522
. Legs, donations et assurances-vie	0	0	50 000	50 000
. Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
<b>2 - Produits non liés à la générosité du public</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	7 387		2 733	
<b>3 - Subventions et autres concours publics</b>	1 020		1 100	
<b>4 -Reprise sur provisions et dépréciations</b>	3 728	3 728	25 079	25 079
<b>5 -Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	20 750	20 750		
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>1 612 432</b>	<b>1 604 025</b>	<b>1 692 434</b>	<b>1 688 601</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - Missions sociales</b>				
1.1 Réalisées en France				
. Actions réalisées par l'organisme	711 197	711 197	834 360	834 360
. Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.1 Réalisées à l'étranger				
. Actions réalisées par l'organisme				
. Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
<b>2 -Frais de recherche de fonds</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	146 573	146 573	155 180	155 180
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 -Frais de fonctionnement</b>	642 422	642 422	390 147	390 147
<b>4 -Dotation aux provisions et dépréciations</b>	54 743	54 743	170 705	170 705
<b>5 -Impôt sur les bénéficiaires</b>				
<b>6 -Report de fonds dédiés de l'exercice</b>	11 250	11 250	45 000	45 000
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>1 566 185</b>	<b>1 566 185</b>	<b>1 595 392</b>	<b>1 595 392</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>46 247</b>	<b>37 840</b>	<b>97 042</b>	<b>93 209</b>

en euros

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	déc-23		déc-22	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>				
. Bénévolat	4 000	4 000	4 000	4 000
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public</b>				
<b>3 - Concours publics en nature</b>				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	4 000	4 000	4 000	4 000
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>				
. Réalisées en France	4 000	4 000	4 000	4 000
. Réalisées à l'étranger				
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>				
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>				
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	4 000	4 000	4 000	4 000

## ANNEXE

en euros

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels de l'association Agir pour l'Environnement, dont le total du bilan au 31 décembre 2023 est de 1 924 728 euros et au compte de résultat en liste de l'exercice dégageant un excédent de 46 247 euros.

L'exercice, d'une durée de douze mois, couvre l'année civile.

---

**REMARQUE LIMINAIRE : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**
**REMARQUE LIMINAIRE : EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Néant

**1 - RÈGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité d'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celles des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**11- Actif immobilisé**

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie probable des immobilisations selon le mode linéaire .

* Terrain	Non amortissable
* constructions	30 ans
* matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
* mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les immobilisations financières sont composées de titres de Enercoop (2K€), ainsi que de parts Crédit Coopératif (2K€), et d'actions Energie Partagée Investissement (SCA à capital variable) pour 1K€.

**ANNEXE**

en euros

12 - Subventions inscrites en compte de résultat

Les subventions sont inscrites en produits au fur et à mesure de leur encaissement. Un produit à recevoir est constaté au 31 décembre si le montant perçu au cours de l'exercice est inférieur aux décisions communiquées à l'association et si les opérations concernées se sont bien déroulées au cours de l'exercice. Inversement, les sommes perçues en cours d'exercice et concernant l'exercice suivant sont inscrites au bilan en produits constatés d'avance.

13- Dons, abonnements et participations aux frais de campagnes

Ils sont constatés en produits lors de leur encaissement. Les dons reçus en décembre et portés en banque en janvier sont comptabilisés en "chèques à encaisser" et sont rattachés aux disponibilités.

**2- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**21- Actif immobilisé

	01/01/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2023
<u>Valeur brute</u>				
· Immobilisations incorporelles	800	-	-	800
· Immobilisations corporelles	1 175 467	9 404		1 184 871
· Immobilisations financières	5 074	345		5 419
	1 181 341	9 749	0	1 191 090
<u>Amortissements</u>				
· s/immobilisations corporelles	219 873	46 798		266 670
<u>Valeur nette</u>	961 468			924 420

22- Autres créances et produits à recevoir

	Exercice 2023	Exercice 2022
Fournisseurs débiteurs	0	0
Avance permanente sur frais et salaires à régulariser	12 079	36 099
<b>Autres créances et produits à recevoir</b>	<b>12 079</b>	<b>36 099</b>

23- Échéance des créances et des dettes

	TOTAL	A 1an au plus	Entre 1 et 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts	552 522	264 026	147 760	140 736

Les créances et dettes autres que les emprunts ont une échéance à moins de 1 an

## ANNEXE

en euros

23- Détail des charges à payer et produits constatés d'avance compris dans les postes du bilan

	Exercice 2023	Exercice 2022
Fournisseurs , factures non parvenues	81 415	12 959
Provision pour congés payés (charges incluses)	50 032	40 364
Formation professionnelle et taxe sur les salaires à payer	10 993	8 982
<b>Charges à payer</b>	<b>142 440</b>	<b>62 305</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (principal)	552 522	588 190
Dettes fournisseurs	14 377	14 542
Rémunérations dues	3 875	1 189
Organismes sociaux	48 924	36 101
Prélèvement à la source et créiteurs divers	1 713	1 316
<b>Dettes</b>	<b>621 411</b>	<b>641 337</b>
<b>Sous-total</b>	<b>763 851</b>	<b>703 642</b>
Produits constatés d'avance	0	0
<b>Total des dettes et produits constatés d'avance</b>	<b>763 851</b>	<b>703 642</b>

24- Variation des fonds propres

	Exercice 2023	Exercice 2022
A nouveau au 01/01/N	814 376	717 334
Excédent de l'exercice	46 247	97 042
Fonds Propres au 31/12/N	<b>860 623</b>	<b>814 376</b>

25- Fonds dédiés

Une somme de 35 500€ a été reportée en fonds dédiés. Il s'agit de la collecte liée à l'opération " réserve de biodiversité". Le projet n'a pu être entièrement conduit en 2023 et fera donc l'objet d'une réalisation en 2024.

26- Détail des autres achats et charges externes

	Exercice 2023	Exercice 2022
Eau, edf	3 416	2 260
Fournitures de bureau	13 336	14 858
Maquettes, impressions spéciales	36 111	32 556
Dessin campagne	2 200	3 000
Impression, routage	74 348	210 979
Logiciels	32 454	23 269
Gestion de fichiers	11 409	9 411
Site internet	22 468	27 322
Charges copropriété et entretien	4 466	5 596
Assurances	630	1 853
Documentation	1 723	4 405
Organisation débats, séminaires, animations, déplacements	181 756	212 413
Honoraires et prestations diverses, sondages, cotisations	131 514	126 954
Rémunérations Ulule, Iraisier	34 730	32 373
Téléphone, internet	2 267	1 857
Affranchissements et mailings	224 413	49 110
Frais bancaires	13 331	12 200
	<b>790 574</b>	<b>770 414</b>

**ANNEXE**27 - Détail des produits : dons, frais de campagne et divers

	Exercice 2023	Exercice 2022
Participations aux frais de campagne	167 697	248 692
Dons et cotisations	1 411 850	1 364 830
Legs	0	50 000
	<b>1 579 547</b>	<b>1 663 522</b>

28 - Rapprochement entre variation de trésorerie et excédent de l'exercice

Montant des disponibilités au 31/12/2023	982 092
Montant des disponibilités au 01/01/2023	773 017
<u>Variation</u>	<b>209 074</b>
Excédent de l'exercice	46 247
Charges calculées	
* dotations aux amortissements	46 798
* reprise/dotations aux provisions	51 015
* Variation des fonds dédiés	-9 500
Acquisitions d'immobilisations	-9 749
VNC éléments d'actif cédés	0
Variation des dettes et produits constatés d'avance	60 209
* au 31/12/2023	763 851
* au 31/12/2022	703 642
Variation des créances et charges constatées d'avance	24 054
* au 31/12/2023	18 217
* au 31/12/2022	42 271
<u>Variation</u>	<b>209 074</b>

29 - Effectif moyen (équivalent temps plein)

cadres	7
non cadres	4

30 - Honoraires du commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes sont de 10 860 euros TTC.

31 - Provision pour litige

La provision pour litige constatée dans les comptes au 31/12/2022 de 143 471€ a été ajustée à 180 000€. Elle est destinée à couvrir les risques pécuniaires encourus par l'entreprise à propos d'un litige qui l'oppose à deux salariés ayant ouvert une procédure prud'homale.



## ANNEXE

32 - Engagements de retraite

La provision a été évaluée à 84 754 euros,  
Le taux moyen probable de progression salariale retenu est de 2%,  
Le taux de turnover des salariés dépend d'hypothèses internes à l'association,  
L'âge limite pour le calcul du turnover est de 45 ans,  
Et le taux d'actualisation de 3,17%.

33 - Compte d'emploi annuel des ressources

(Tableau présenté page suivante)

Les principales méthodes retenues pour l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources sont les suivantes :

- \* Les dotations aux amortissements ont été considérées comme dépenses de fonctionnement
- \* Les charges de personnel ont été ventilées en fonction des temps estimés passés respectivement au suivi des campagnes ou au fonctionnement.
- \* Les frais de recherche de dons comprennent les frais d'impression, d'envois et de gestion des appels à dons ainsi que l'estimation des temps passés.

34 - Engagements donnés**\*Hypothèque légale du prêteur de deniers**

Suite à l'achat du bien immobilier situé 11 rue du Cher 75020 Paris, la Banque Populaire se trouve investi sur le bien de l'hypothèque légale à concurrence de la somme de 600K€ égale à la partie payée au moyen des fonds prêtés.

Jusqu'au 1er août 2033, pour le prêt de 372K€ dont 325K€ dû au 31/12/2023

Jusqu'au 1er août 2025, pour le prêt de 228K€ dont 228K€ dû au 31/12/2023

## Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2023	Exercice 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1. Réalisées en France			1.2 Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	711 197	834 360	1.2 Dons et legs collectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 579 547	1 613 522
			- Legs, donations et assurances-vie	-	50 000
			- Mécénats	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	146 573	155 180			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
	642 422	390 147			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	1 500 192	1 379 687	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	1 579 547	1 663 522
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	54 743	170 705	<b>2 - REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	3 728	25 079
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE</b>	11 250	45 000	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS</b>	20 750	
<b>IV - EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	37 840	93 209	<b>V - DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	1 604 025	1 688 601	<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	1 604 025	1 688 601
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)</b>	497 156	672 884
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	534 996	766 093
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	1 381	(268 937)
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)</b>	536 377	497 156
			<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions sociales	4 000		Bénévolet	4 000	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>4 000</b>		<b>Total</b>	<b>4 000</b>	

## ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE N

(Version Synthétique - La version détaillée est consultable au siège social de l'association)

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
ALLEMAGNE	1 396,00
AUSTRALIE	50,00
AUTRICHE	50,00
BELGIQUE	4 050,00
CANADA	145,00
CROATIE	500,00
ESPAGNE	229,00
ÉTATS-UNIS	160,00
FINLANDE	100,00
GABON	84,00
ITALIE	170,00
LUXEMBOURG	1 010,00
MONACO	120,00
NORVEGE	50,00
PAYS-BAS	115,00
PORTUGAL	25,00
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	25,00
ROYAUME-UNI	325,00
SUISSE	3 215,00
UKRAINE	11,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 830,00</b>

**AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT**  
**Siège social : 11, rue du Cher - 75020 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux comptes**

**sur les conventions réglementées**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 612-5 du Code de Commerce.

Versailles, le 30 mai 2024



**SFIC**

Commissaire aux comptes

François AUGER

Gérant – Associé